



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011**

À une séance ordinaire tenue le 4 avril, 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**M. Bernard Ouellet, maire suppléant**  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5

Mme Ginette Moreau, mairesse - **absente**

La directrice générale atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du second projet de règlement numéro 654-2011 modifiant le règlement 590-2007 afin d'autoriser spécifiquement dans la zone 146C un seul usage de vente en gros de confiseries
- b. PIIA patrimoine – 84, rue Principale
- c. Dérogation mineure – 916, rang Pierriche
- d. Dérogation mineure – 152, route des Ruisseaux
- e. Cession d'une partie du lot 3 383 693
- f. Dérogation mineure – lots 4 805042 et 4 805043, rue Demers

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Embauche du coordonnateur du terrain de jeux – saison 2011
- b. Embauche de la coordonnatrice adjointe du terrain de jeux – saison 2011
- c. Embauche de la responsable de la bibliothèque
- d. Embauche de l'adjointe à la responsable de la bibliothèque
- e. Salle communautaire gratuite à l'OBNL de la joujouthèque
- f. Évaluation des coûts de construction du Centre sportif
- g. Travaux de correction de structure à l'entrepôt des loisirs
- h. Engagement de la firme de consultant Sinaction

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Inscription au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Contrat pour le lignage des chemins publics
- b. Contrat pour le lignage des traverses et stationnements
- c. Achat d'abat-poussière liquide
- d. Certificat d'autorisation au MDDEP pour le dépôt à neige
- e. Système d'alarme incendie – salle communautaire
- f. Contrat pour l'évaluation hydrogéologique d'un nouvel ouvrage de captage
- g. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des aînés



#### 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Contribution financière au regroupement des personnes aidantes de Lotbinière
- b. Soutien financier à la délégation des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches

#### 12. ADMINISTRATION

- a. Honoraires des procureurs de la cour municipale commune de Lotbinière
- b. Autorisation à l'Association des maîtres cyclistes de Québec
- c. Inscription au congrès de l'ADMQ

#### 13. AGENDA POLITIQUE

- a. Adoption du règlement no 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux

#### 14. VARIA

#### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

#### 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14956-04-2011  
point no 4

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14957-04-2011  
point no 5

### ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

## Salaires bruts payés - Mars

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 380.34 \$
Cathy Bergeron	4 590.24 \$
Martin Miller	2 020.38 \$
Renault Lepage	4 791.38 \$
Dany Lamontagne	3 851.64 \$
Linda Fortin	1 873.13 \$
<b>Membres du conseil et cadres</b>	<b>29 331.91 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau</b>	<b>49 658.30 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie</b>	<b>4 544.52 \$</b>
<b>Bibliothèque, brigadières et entretien ménager</b>	<b>1 980.00 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ</b>	<b>5 835.51 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour mars 2011 :</b>	<b>91 350.24 \$</b>



## Comptes payés - Mars

S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	6 131.03 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	760.00 \$
Bruno Demers	Remb. de taxes payées en trop	112.41 \$
Télus	Cellulaires (février)	462.81 \$
Télus	Téléphones	534.01 \$
Mike Télus	Appareils Mike (du 15 janv. au 14 févr.)	114.84 \$
Télus	Cabine téléphonique et internet	206.62 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	162.68 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 347.03 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et salle du Conseil	552.50 \$
Gilles Daigle	Remb. de taxes	15.14 \$
Adrien Bédard	Remb. de taxes	44.45 \$
Gérard Moisan	Remb. de taxes	41.83 \$
Ministre du Revenu du Québec	RRQ (pompiers - cotisation employeur)	64.08 \$
Poste Canada	Apollinairois	402.95 \$
Banlieue Ford	Achat de camion	26 624.09 \$
Postes Canada	Cahier inscriptions loisirs	381.14 \$
Gestion R.D. inc.	Remb. taxes payées en trop	922.62 \$
Gestion R.D. inc.	Remb. taxes payées en trop	1 199.58 \$
Cédric Turmel	Remb. taxes payées en trop	437.69 \$
Albert Bellavance	Remb. taxes payées en trop	39.21 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mars	1 222.73 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - mars	699.81 \$
Ministre des Finances	Constat d'infraction (plaque pépîne)	52.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 704.92 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 748.34 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	498.83 \$
Sonic	Propane et huile à fournaise	7 105.90 \$
Groupe Négotel	Téléphone (du 22 mars au 21 avril)	469.11 \$
Mike Télus	Appareils Mike (du 15 févr. Au 14 mars)	159.27 \$
Télus	Cellulaires (mars)	633.53 \$
TRÉSCA	Inscription colloque	20.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	684.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	2 897.79 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de mars 2011 :</b>		<b>69 452.94 \$</b>

## Comptes payés Service des Loisirs - Mars

Pascal Bouffard	Cours de tai-chi	860.00 \$
Joanie Croteau	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Joanie Garneau	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Sébastien Daigle	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Maude Côté	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Léonie Bédard	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Laurence Jobidon	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Émilie Châtigny	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Cathy Rousseau	Animation Fête des neiges	50.00 \$
Sabrina Thivièrge	Dépôt de salle	50.00 \$
Sinaction	Consultation marketing	507.93 \$
Club FADOQ les Alouettes	Location de salle	750.00 \$
Sébastien Daigle	Fête des neiges	99.77 \$
André Latulippe	Cadeau hommage de l'année	100.00 \$
Julie Montminy	Remboursement de cours	85.00 \$
Petite caisse	Soirée des bénévoles	700.00 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mars 2011 :</b>		<b>3 552.70 \$</b>



## Comptes à Payer - Mars

AAPI	Inscription au congrès 2011	702.92 \$
Acklands Grainger inc.	Pièces - service incendie	123.16 \$
Aide informatique G. Gosselin inc.	Soutien informatique et inventaire	341.78 \$
Alimentation Beauchêsne	Nourriture pour chiens	18.51 \$
Bayard Jeunesse (J'aime Lire)	Renouvellement revue bibliothèque	76.27 \$
Bel Âge	Renouvellement revue bibliothèque	25.01 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement	33.59 \$
Bergor	Brosses	417.49 \$
Béton Laurier inc.	Entretien balai mécanique	1 028.42 \$
Biolab	Analyses d'eau	191.39 \$
Boivin & Gauvin inc.	Réparation d'équipement	400.56 \$
Boulons & Écrous A.M. inc.	Pièces - garage	751.69 \$
Buro Plus	Papeterie	238.94 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Huile pour tracteur Kubota	98.79 \$
CanadianVan.com	Équipement pour minifourgonnette cargo	1 205.04 \$
Carquest	Filtre à air et pièces	360.87 \$
Cartes CITI Canada (Bureau en gros)	Appareil multifonctionnel pour biblio.	487.45 \$
CGER	Location camion ordures - février	7 341.33 \$
Certified	Nettoyeur à pièces, nettoyeur d'aluminium	1 256.99 \$
Clinique d'outillage M.P.	Outillage	12.97 \$
Clin d'œil	Abonnement	16.25 \$
CMP Mayer inc.	Pièces pour service incendie	1 229.55 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport (Dicom)	12.78 \$
ConstructoSe@o	Appel d'offres mini-van cargo	56.96 \$
Les Débrouillards	Renouvellement revue bibliothèque	79.69 \$
Décormag	Renouvellement revue bibliothèque	17.09 \$
Deschêsnès & fils ltée	Pièces	256.79 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	182.28 \$
Distribution Brunet inc.	Réservoir des Lilas	1 669.00 \$
Dura-Lignes	Lignage des chemins publics	1 010.35 \$
Éditions Jean Robert inc.	Renouvellement revue bibliothèque	39.36 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud	Recharges	372.48 \$
ESSOR	Assurances pour glissade loisirs	272.50 \$
Exova	Analyses d'eau	381.08 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	3 681.69 \$
Garage Simon Ouellet	Réparation et peinture - Ford Ranger	1 481.03 \$
Géomathèque	Photos aériennes	51.15 \$
Groupe Gemec	Entretien du balai mécanique	1 446.06 \$
Uniforme Tecnic	Vêtement de travail	336.63 \$
Groupe Pages Jaunes	Publicité de mars	144.40 \$
Influx inc.	Inspection - entrepôt des loisirs	726.27 \$
Jacques Fortier Ornamental enr.	Divers travaux	795.54 \$
John Meunier	Chlore pour réservoir d'eau potable	396.98 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte (mars)	225.00 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 322.24 \$
Linde	Location bouteilles	24.38 \$
Lumco	Néons	543.67 \$
MacPek	Pièces pour véhicules	267.91 \$
Marché Veilleux	Achat pour caucus	15.28 \$
Marius Garon	Gyrophare et pièces	795.12 \$
Messageries Dynamiques	Renouvellement Journal de Québec	195.50 \$
Ministre des Finances	Dépôt à neige	1 046.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part d'avril et composteurs	28 141.65 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part d'avril - récupération	4 276.42 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	284.55 \$



Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	41 603.06 \$
Peinture Extra inc.	Balai mécanique	558.08 \$
Placide Martineau inc.	Pièces aqueduc et garage	296.66 \$
Plania	Consultation urbanisme	91.14 \$
Plastiques Anchor	Flotteurs pour étangs	866.97 \$
Protection incendie PC	Air pack et inspections	209.35 \$
Publications du Québec	Normes Ouvrages routiers	158.25 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces	326.79 \$
Réal Huot inc.	Pièces	362.48 \$
Remb. d'autos Chaudières-App.	Housse	85.44 \$
Réparation d'outils R. Martel inc.	Réparation	17.09 \$
Réseau Biblio	Volumes perdus et entretien système	1 008.04 \$
Roulement Techno	Pièces, huiles, etc.	1 173.10 \$
Services Frimas	Maintenance de février	393.22 \$
Signal Services inc.	Panneaux de signalisation	187.41 \$
Tecknolaser	Cartouches d'encre	368.80 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage et réparation	1 090.72 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	731.98 \$
Wurth	Produits nettoyants	315.44 \$
Xerox	Photocopieur	1 204.44 \$

**Total des comptes à payer pour le mois de mars 2011 : 145 955.26 \$**

14958-04-2011  
point no 7a

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 590-2007 AFIN D'AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT  
DANS LA ZONE 146C UN SEUL USAGE DE VENTE EN GROS DE CONFISERIES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 pour rendre conforme un usage existant dans la zone 146C;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mars 2011 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire et il est, par le présent projet de règlement, statué et ordonné comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



## **ARTICLE 2**

La grille de la zone 146C faisant partie de la grille des spécifications insérée à l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 590-2007 est modifiée de la façon suivante :

1. Ajouter « note 2 » à la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS
2. La note 2 se lit comme suit :  
« Un seul usage de vente en gros de confiseries (5144) d'une superficie maximale de 117 m<sup>2</sup>. Tout entreposage extérieur est prohibé ».

## **ARTICLE 3**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 4<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2011.

---

14959-04-2011  
point no 7b

### **PIIA PATRIMOINE – 84, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 399 d'une superficie de 1288 m<sup>2</sup> dans la zone 159 C au 84, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-046 afin de remplacer les fenêtres à l'étage de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire a eu recours à l'aide technique de la firme *Les architectes Fontaine & Gauthier* pour planifier les travaux de rénovation extérieure de la résidence sur plusieurs années;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux de remplacement de fenêtres soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2011-046.

Que le dossier soit représenté au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal lors de l'exécution des travaux projetés.

Adopté à l'unanimité

---

14960-04-2011  
point no 7c

### **DÉROGATION MINEURE – 916, RANG PIERRICHE**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 584 505 d'une superficie de 1867.1 m<sup>2</sup> dans la zone 10 A situé au 916, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE le propriétaire a construit une résidence unifamiliale isolée avec le permis numéro 2009-095 émis le 23 avril 2009;

ATTENDU QUE lors de la demande de permis, un plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre a été déposé, indiquant les marges de recul du bâtiment principal projeté qui respectaient les normes du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE lors du dépôt du certificat de localisation, il a été constaté qu'une erreur du constructeur a été faite et que la construction du bâtiment principal n'a pas respecté la marge de recul avant prévue sur le plan d'implantation;



ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-008 afin d'autoriser la marge de recul avant de 8.52 mètres pour le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 pour la marge de recul avant de cette zone est de 10 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-008 soit acceptée comme présentée.

Adopté à l'unanimité

---

14961-04-2011  
point no 7d

### **DÉROGATION MINEURE – 152, ROUTE DES RUISSEAUX**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 388 905 d'une superficie de 2787.1 m<sup>2</sup> dans la zone 25 A situé au 152, route des Ruisseaux;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de permis numéro 2011-025 afin de construire un garage détaché d'une superficie de 84.54 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-005 afin que la superficie du garage détaché soit supérieure à la superficie au sol de la résidence;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007, la superficie maximale d'un garage détaché doit être de 100 % maximum de la superficie au sol du bâtiment principal, sans jamais excéder 85 m<sup>2</sup> pour les habitations ayant 1 ou 2 logements;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure en considérant que la superficie maximum du garage détaché sera inférieure à la norme de 85 m<sup>2</sup>;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-005 soit acceptée comme présentée en considérant que la superficie maximum du garage détaché sera inférieure à la norme de 85 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité

---

14962-04-2011  
point no 7e

### **CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 383 693**

ATTENDU QUE « Gestion R.D. (2003) inc. » est propriétaire du lot 3 688 389, d'une largeur de 15.24 m (50 pi) sur la rue Demers;

ATTENDU QUE « Gestion R.D. (2003) inc. » a acheté une parcelle du lot voisin, le lot 3 383 688, afin d'y construire une habitation unifamiliale jumelé;

ATTENDU QUE le projet d'implantation de l'habitation projetée montre une marge de recul avant et les profondeurs de terrains dérogoires au règlement de zonage et de lotissement;



ATTENDU QUE « Gestion R.D. (2003) inc. » a demandé à la Municipalité de lui céder une parcelle de terrain d'environ 23.2 m<sup>2</sup> (250 pi<sup>2</sup>) à même la rue Demers afin d'éviter la dérogation mineure pour la marge de recul avant d'un des côtés du bâtiment projeté;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder à « Gestion R.D. (2003) inc. », pour un montant de 500 \$, une parcelle du lot 3 383 693 d'une superficie de 23.2 m<sup>2</sup> (250 pi<sup>2</sup>) à même la rue Demers telle que décrite dans une description technique préparée par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, dossier 2674-358, Minute 18 359.

La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

---

14963-04-2011  
point no 7f

### **DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 805 042 ET 4 805 043, RUE DEMERS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un plan projet de lotissement créant les lots 4 805 042 et 4 805 043 du cadastre du Québec sur la rue Demers;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2011-012 a été déposée afin d'autoriser deux nouveaux lots d'une profondeur de 24.38 mètres chacun pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 concernant la profondeur d'un lot pour une habitation unifamiliale jumelée est fixée à 27 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-012 soit acceptée comme présentée.

Adopté à l'unanimité

---

14964-04-2011  
point no 8a

### **EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2011**

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Daigle a été coordonnateur du Terrain de jeux l'an dernier et qu'il a accompli un excellent travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Sébastien Daigle, à titre de coordonnateur du terrain de jeux pour la saison 2011.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 12.50 \$.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---





14965-04-2011  
point no 8b

### **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2011**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux doit être comblé pour la saison 2011;

CONSIDÉRANT QUE Joannie Croteau a été coordonnatrice adjointe l'an dernier et qu'elle a accompli un excellent travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Joannie Croteau, à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2011.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 10.75 \$.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---

14966-04-2011  
point no 8c

### **EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU'une offre d'emploi, comme responsable de la bibliothèque, a été postée sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 4 curriculum vitae ont été reçus et étudiés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme responsable de la bibliothèque Madame Guylaine Aubé à titre de responsable de la bibliothèque, pour un montant hebdomadaire de 300 \$ pour 52 semaines, payable aux 2 semaines. Tous les frais concernant les formations, repas, déplacements, etc. sont à la charge de la responsable comme travailleur autonome.

Adopté à l'unanimité

---

14967-04-2011  
point no 8d

### **EMBAUCHE DE L'ADJOINTE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU'une offre d'emploi comme responsable adjointe au sein de la bibliothèque a été postée sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 8 curriculum vitae ont été reçus et étudiés;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme adjointe à la responsable de la bibliothèque, Madame Gaétane Lévesque, pour un montant hebdomadaire de 100 \$ pour 52 semaines, payable aux 2 semaines. Tous les frais concernant les formations, repas, déplacements, etc. sont à la charge de l'employée comme travailleur autonome.

Adopté à l'unanimité

---



14968-04-2011  
point no 8e

### **SALLE COMMUNAUTAIRE GRATUITE À L'OBNL DE LA JOUJOUTHÈQUE**

ATTENDU QU'un groupe de parents désirent créer un organisme à but non lucratif afin de gérer une joujouthèque à St-Apollinaire;

ATTENDU QUE l'objectif de cette journée est d'organiser un marché aux puces afin d'amasser des fonds et des jouets pour permettre le lancement de la joujouthèque;

ATTENDU QU'une demande a été faite auprès de la Municipalité afin d'obtenir gracieusement la salle communautaire pour le 30 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au groupe de parents responsables du futur OBNL de la joujouthèque, la salle communautaire gratuitement pour le 30 avril exclusivement. Par contre, les frais pour le ménage devront être payés.

Adopté à l'unanimité

---

14969-04-2011  
point no 8f

### **ÉVALUATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF**

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de construire un centre sportif et culturel;

ATTENDU QUE l'évaluation des coûts de construction est nécessaire à l'avancement du dossier;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer le mandat suivant :

- 1) Évaluation en civil pour la construction du bâtiment
- 2) Évaluation des fondations à construire pour le bâtiment principal
- 3) Évaluation de la structure à construire
- 4) Évaluation des besoins en mécanique/électrique
- 5) Évaluation en civil pour la construction du stationnement
- 6) Révision des besoins et des coûts reliés aux aménagements extérieurs

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues :

- Genivar : 21 500.00 \$
- SNC-Lavalin : 16 600.00 \$
- Plania : 6500.00 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été examinées par M. Pierre Beaulieu, consultant en cheminement stratégique, et que toutes répondent aux attentes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager la compagnie Plania au coût de 6500 \$ plus taxes pour réaliser l'étude d'évaluation des coûts de construction du centre sportif.

Adopté à l'unanimité

---

14970-04-2011  
point no 8g

### **TRAVAUX DE CORRECTION DE STRUCTURE À L'ENTREPÔT DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait préparer un rapport d'expertise de toitures de bâtiments municipaux par l'architecte Luc Fontaine en septembre 2010 suite aux exigences de l'assureur;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que la structure de l'entrepôt au terrain des loisirs soit inspectée par un ingénieur afin de déceler les causes de déformations et de proposer des correctifs;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la compagnie Influx inc. pour l'inspection détaillée du bâtiment et pour réaliser des plans d'ingénierie en vue de sécuriser le bâtiment au niveau de sa structure.

La méthode horaire de rémunération sera utilisée. Le taux horaire est de 85 \$/heure et le temps de transport sera facturable à 50 % du taux horaire plus 0.50 \$ du km.

Le présent mandat se limite à 4000 \$ plus les taxes applicables, tel que présenté dans l'offre de services déposée le 2 mars 2011.

Adopté à l'unanimité

---

14971-04-2011  
point no 8h

### **ENGAGEMENT DE LA FIRME DE CONSULTANT SINACTION**

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de rayonner comme étant une municipalité soucieuse de ses citoyens ainsi que de sa communauté d'affaires;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer une synergie et une implication entre les différentes entreprises, associations et groupes communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité désire connaître et répondre aux besoins des entreprises;

ATTENDU QUE la Municipalité veut refléter une image distinctive et innovatrice pour :

- Mettre en valeur et faire vivre l'économie de Saint-Apollinaire;
- Positionner au Québec, la municipalité de Saint-Apollinaire comme étant un moteur économique innovateur et différent dans la nature de servir sa communauté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager la firme de consultant Sinaction pour mettre sur pied une rencontre d'affaires et par la suite produire un plan d'action pour répondre aux besoins des entreprises.

De faire l'achat d'une banque d'heure minimale de 20 heures et maximale de 40 heures à 150 \$/l'heure à la firme de consultant Sinaction.

Adopté à l'unanimité

---

14972-04-2011  
point no 9a

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des chefs en service incendie du Québec se tiendra du 20 au 23 mai prochain à Gatineau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Miller, à participer audit congrès.

Que les frais d'inscription au congrès, d'un montant de 529.75 \$ (taxes incluses), soient défrayés par la Municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de subsistance, pour un montant n'excédant pas 875 \$ pour les 4 jours et 3 nuits.

Adopté à l'unanimité

---



14973-04-2011  
point no 10a

## **CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, sur une distance de 26 km ;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Dura-Ligne inc. 4613.79 \$
- Lignes Maska 5099.92 \$
- Gestion Pro-Ligne 8074.43 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus pas soumissionnaire, Dura-Lignes inc. au coût de 4613.79 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

14974-04-2011  
point no 10b

## **CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSES ET STATIONNEMENTS**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

- Peinture Lignes Plus 1100.00 \$
- Lignes Maska 1207.50 \$
- Gestion Pro-Ligne 1791.00 \$
- Marquage Lignpro 2015.00 \$
- Dura-Lignes 3115.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Peinture Lignes Plus, au coût de 1253.18 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

14975-04-2011  
point no 10c

## **ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Les entreprises Bourget inc. pour de la saumure naturelle à un coût de 10 382 \$
- SEBCI pour du chlorure de magnésium liquide à un coût de 17 980 \$
- Multi Routes inc. pour du chlorure de calcium liquide à un coût de 18 502 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 58 000 litres de saumure naturelle auprès des Entreprises Bourget inc. au coût de 10 382 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

---



14976-04-2011  
point no 10d

## CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU QUE le 10 mars 2011, la Municipalité a obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour implanter un site de dépôt à neige d'une superficie de 2.45 hectares sur le lot 3 584 440 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant faire une demande d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'aménagement d'un dépôt à neige sur le lot 3 584 440 du cadastre du Québec.

Les frais exigibles pour ce certificat d'autorisation sont de 1046 \$ et seront assumés par la Municipalité.

Le conseil municipal s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet à la sortie du système de traitement des eaux de fonte du lieu d'élimination de neige établies dans la demande de certificat d'autorisation;
- Respecter les seuils d'alerte associés à la qualité des eaux souterraines établis dans la demande de certificat d'autorisation;
- Réaliser le programme de suivi des eaux de fonte et des eaux souterraines et maintenir ce programme en vigueur aussi longtemps que le dépôt à neige sera en activité;
- Conserver les résultats pendant cinq ans et les transmettre au MDDEP sur demande;
- Aviser le MDDEP advenant le dépassement d'un seuil d'alerte ou d'une exigence de rejet, déterminer la cause du dépassement et le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

Adopté à l'unanimité

14977-04-2011  
point no 10e

## SYSTÈME D'ALARME INCENDIE – SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'installation d'un système d'alarme incendie à la salle communautaire;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Coût d'installation du système incluant la télésurveillance pour 36 mois	Télésurveillance pour 36 mois
ADT	5338.20 \$ taxes incluses	40.99 \$ + taxes/mois
PROTECTRON	7043.03 \$ taxes incluses	33.90 \$ + taxes/mois
TÉLÉ-ALARME PLUS	5516.97 \$ taxes incluses	20.99 \$ + taxes/mois

ATTENDU QU'il est plus avantageux à long terme d'opter pour la compagnie Télé-Alarme Plus, pour les coûts mensuels;

ATTENDU QUE la compagnie Télé-Alarme Plus fait déjà la télésurveillance de l'Hôtel de Ville et que la Municipalité est très satisfaite de leurs services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'acquisition d'un système d'alarme incendie pour la salle communautaire, auprès de Télé-Alarme Plus au coût de 5516.97 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité



14978-04-2011  
point no 10f

### **CONTRAT POUR L'ÉVALUATION HYDROGÉOLOGIQUE D'UN NOUVEL OUVRAGE DE CAPTAGE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'évaluation hydrogéologique d'un nouvel ouvrage de captage pour le puits Croteau;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Envir'eau Puits inc. 15 985 \$ + taxes
- Mission HGE inc. 17 350 \$ + taxes
- Genivar 34 770 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Envir'eau Puits inc., au coût de 15 985 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

---

14979-04-2011  
point no 10g

### **CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2011, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant total de 775 \$.

Adopté à l'unanimité

---

14980-04-2011  
point no 11a

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE le regroupement des personnes aidantes de Lotbinière célèbre leur 20 ans de dévouement auprès des proches aidants de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le regroupement des personnes aidantes sollicite l'appui financier des municipalités afin de les aider à réaliser leurs objectifs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière une contribution financière de 50 \$.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire salue le travail de ces centaines de personnes qui par leur dévouement contribuent à la qualité de vie de leurs proches en perte d'autonomie, handicapés ou malades.

Adopté à l'unanimité

---



14981-04-2011  
point no 11b

## **SOUTIEN FINANCIER À LA DÉLÉGATION DES JEUX DU QUÉBEC DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches sollicite la municipalité pour les aider à développer notre jeunesse dans la pratique sportive;

ATTENDU QUE la délégation de Chaudière-Appalaches sera composée de 171 jeunes athlètes, dont une de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De soutenir notre délégation des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches en leur accordant une contribution financière de 50 \$ pour l'édition hiver 2011.

Adopté à l'unanimité

---

14982-04-2011  
point no 12a

## **HONORAIRES DES PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la résolution 020-01-2011, adoptée le 26 janvier 2011 et la résolution 039-02-2011, adoptée le 9 février 2011 par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière;

ATTENDU QUE les honoraires des procureurs de la cour municipale sont les mêmes depuis l'année 1998, étant tarifés selon les divers types de dossiers;

ATTENDU QUE selon la pratique généralement observée dans la plupart des cours municipales de la province, les honoraires sont payés selon un mode forfaitaire fixe par séance et que cette façon de faire diminue les frais de gestion et de vérification des factures;

ATTENDU QUE le montant forfaitaire fixe par séance prévue est de 1000 \$, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'il comprend le travail et la préparation des séances de la cour et l'étude des dossiers à traiter, la vacation à la cour et l'audition, ainsi que tous les frais inhérents encourus (photocopies, téléphones, frais de déplacement, etc.)

ATTENDU QUE ces résolutions définissent également que la MRC facturera dorénavant elle-même les municipalités locales afin de régler les honoraires des procureurs de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil entérine les décisions prises par le conseil de la MRC de Lotbinière en regard des nouveaux honoraires versés aux procureurs de la cour municipale, ainsi que le nouveau mode de facturation directement aux municipalités locales prévu et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

---

14983-04-2011  
point no 12b

## **AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTES DE QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Association des Maîtres cyclistes de Québec désire tenir une épreuve à Saint-Apollinaire pour la saison 2011;

ATTENDU QUE les épreuves sanctionnées par la fédération québécoise des sports cyclistes sont couvertes par une police d'assurances accident et responsabilité civile pour les participants et spectateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir une compétition sur le territoire de Saint-Apollinaire, le 3 mai prochain, un contre la montre de 11.5 km où les cyclistes emprunteront le rang Bois-Joly direction est, la route des Ruisseaux et le rang Gaspé;

L'association se charge d'assurer la sécurité le long des parcours comme décrits dans la demande du 6 mars dernier.

Adopté à l'unanimité

---

14984-04-2011  
point no 12c

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ**

ATTENDU QUE le congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu les 8, 9 et 10 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Martine Couture, directrice générale, à ce congrès pour un montant de 450 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

---

14985-04-2011  
point no 13a

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 652-2011 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et que de l'avis du conseil il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre conforme aux exigences actuelles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 février 2011, par Bernard Ouellet, conseiller n° 6;

ATTENDU QU'une présentation du règlement fut présentée en séance du conseil ce 7 février 2011;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 15 février 2011, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans l'Apollinairois de février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité, le promoteur votant

qu'un règlement portant le n° 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 505-2004. Il est à noter que le règlement numéro 649-2011 est devenu invalide, étant donné l'omission de l'avis public.





### **ARTICLE 3**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2011 et les exercices suivants.

### **ARTICLE 4**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 400 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 7 418 \$.

### **ARTICLE 5**

En plus de toute rémunération ci-dessus fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses. Pour le maire, l'allocation de dépense est fixée à 10 197 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 708 \$.

### **ARTICLE 6**

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions générales. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent ou ne peut exercer ses fonctions générales pour plus de trente (30) jours consécutifs. L'allocation sera versée à compter de la première journée d'absence jusqu'au retour du maire.

Cette rémunération, majorée de la rémunération de base du conseiller, sera égale à la rémunération de base du maire.

### **ARTICLE 7**

La rémunération et l'allocation de dépenses prévues aux articles 4 et 5 seront versées par la municipalité aux 2 semaines.

### **ARTICLE 8**

Le présent règlement prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **ARTICLE 9**

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 4<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2011.

---

14986-04-2011  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 avril 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

14987-04-2011  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 avril 2011, à 20h35.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet, conseiller n° 6  
Maire suppléant

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

***Prochaine séance du conseil : le lundi 2 mai 2011***